

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.1127.2001.TREATIES-3 (Notification Dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL PORTANT CRÉATION DE
L'UNIVERSITÉ POUR LA PAIX
NEW YORK, 5 DÉCEMBRE 1980

AMENDEMENTS À LA CHARTE DE L'UNIVERSITÉ POUR LA PAIX

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Lors de sa douzième session, tenue à San José, Costa Rica, du 7 au 8 novembre 2000, le Conseil de l'Université pour la paix a reçu du Recteur de l'Université, conformément au paragraphe 2 de l'article 5 de l'Accord et à l'alinéa b du paragraphe 1 de l'article 19 de la Charte, une proposition d'amendements à la Charte. Conformément au paragraphe 2 de l'article 5 de l'Accord et au paragraphe 2 de l'article 19 de la Charte, le Conseil de l'Université pour la paix a formellement adopté le 20 avril 2001, selon la procédure écrite, les amendements à la Charte annexée à l'Accord portant création de l'Université pour la paix.

On trouvera ci-joint (en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) les textes authentiques des amendements à la Charte (Annexe I). Une version révisée de la Charte incorporant lesdits amendements est aussi annexée à cette notification pour information (Annexe II).

Les annexes sont publiées sur papier seulement.

Le 1^{er} novembre 2001

